



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Demande d'aide relative au fonds de solidarité à destination des Artistes-auteurs touchés par les conséquences économiques de la propagation du virus covid-19.

Décret n°2020-371 du 30 mars 2020 modifié relatif au Fonds de solidarité

Fonds financé par l'État, les Régions et les Collectivités d'outre-mer

* * *

Formulaire papier – version Artistes-auteurs – période d'octobre 2020

Pour plus de lisibilité, ce formulaire est à compléter en majuscules.

Préambule

Ce formulaire ne s'adresse qu'aux Artistes-auteurs déclarant leurs revenus en traitements et salaires. Si vous disposez d'un SIRET en votre nom propre au titre de l'activité économique pour laquelle vous sollicitez cette aide et que vous déclarez en tant qu'Artiste-auteur vos revenus en BNC – bénéfices non commerciaux, veuillez renseigner le formulaire dédié en vous connectant à votre espace particulier du site impots.gouv.fr.

Il est à noter que :

- Pour les Artistes-auteurs, le chiffre d'affaires s'exprime Brut hors TVA. Il inclut l'ensemble des recettes encaissées au titre des activités artistiques. Pour les droits d'auteurs, il convient de retenir le montant brut hors taxe, donc avant précompte social et hors TVA ;
- Pour chaque période de référence (mois de 2019 ou de 2020) doit être pris en compte l'ensemble des revenus encaissés pour la période concernée.

Les champs précédés d'un astérisque rouge * doivent être obligatoirement renseignés.

Conditions de dépôt

Je certifie en tant que demandeur que mon association (assujettie aux impôts commerciaux ou employant au moins un salarié) ou mon entreprise remplit les conditions suivantes (cocher la case) * :

1° Elle a débuté son activité avant le 30 septembre 2020 ;

2° Elle ne se trouvait pas en liquidation judiciaire au 1^{er} mars 2020 ;

3° Son effectif est inférieur ou égal à cinquante salariés (a minima un salarié pour les associations). Ce seuil est calculé selon les modalités prévues par le I de l'article L. 130-1 du code de la sécurité sociale ;

Nombre de salarié(s) en CDD ou CDI (entre 0 et 50) * :

4° Pour les personnes physiques ou, pour les personnes morales, le dirigeant majoritaire, n'est pas titulaire, au 1^{er} octobre 2020, d'un contrat de travail à temps complet ;

5° Lorsqu'elle contrôle une ou plusieurs sociétés commerciales au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, la somme des salariés, des entités liées respecte le seuil de 50 salariés ;

6° Lorsqu'elle est contrôlée par une société commerciale au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, la somme des salariés, des entités liées respecte le seuil de 50 salariés.

Pour les Artistes-auteurs, le chiffre d'affaires s'exprime Brut hors TVA. Il inclut l'ensemble des recettes encaissées au titre des activités artistiques. Pour les droits d'auteurs, il convient de retenir le montant brut hors taxe, donc avant précompte social et hors TVA.

Pour chaque période de référence, l'ensemble des revenus encaissés sur la période considérée doit être pris en compte.

Mes coordonnées

Nom * :

Prénom * :

8 derniers chiffres du numéro de Sécurité Sociale à 15 caractères figurant sur votre carte vitale (sans espace et comprenant la clé de votre numéro) * :

.....

Numéro de rue :

Voie ou lieu-dit* :

Commune (35 caractères maximum) * :

Code postal (10 caractères maximum) * :

Région * :

Pays : FRANCE

Téléphone :

Courriel * :

Veillez indiquer la période concernée par votre demande (cochez la case) *

Entre le 01/10/2020 et le 31/10/2020

Calcul de mon aide (cochez une seule case) *

Mon entreprise a fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public intervenue entre le 1er octobre 2020 et le 31 octobre 2020.

Nombre de jours où l'entreprise a fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public (compris entre 0 et 31) * :
[.....].

Indiquez ci-dessous vos chiffres d'affaires mensuels 2019 et 2020 :

Chiffre d'affaires de la période de référence * :

[.....] Euros [montant sans décimale]

Il peut s'agir :

- du chiffre d'affaires du mois d'octobre 2019 ;
- ou, si souhaité du chiffre d'affaires mensuel moyen de l'année 2019 et ramené sur le nombre de jours d'interdiction d'accueil du public ;
- ou, pour les entreprises créées entre le 1er juin 2019 et le 31 janvier 2020, du chiffre d'affaires mensuel moyen sur la période comprise entre la date de création de l'entreprise et le 29 février 2020 et ramené sur le nombre de jours d'interdiction d'accueil du public ;
- ou, pour les entreprises créées entre le 1er février 2020 et le 29 février 2020, du chiffre d'affaires réalisé en février 2020 et ramené sur le nombre de jours d'interdiction d'accueil du public ;
- ou, pour les entreprises créées entre le 1er mars 2020 et le 30 septembre 2020, du chiffre d'affaires mensuel moyen réalisé entre le 1^{er} juillet 2020, ou à défaut la date de création de l'entreprise, et le 30 septembre 2020 et ramené sur le nombre de jours d'interdiction d'accueil du public.

Chiffre d'affaires de la période d'interdiction d'accueil du public pour la période d'octobre 2020 * :
[.....] Euros [montant sans décimale]

Pour renseigner le chiffre d'affaires d'octobre 2020, il vous est demandé de ne pas tenir compte du chiffre d'affaires réalisé sur les activités de vente à distance avec retrait en magasin ou livraison.

Mon entreprise est située dans une zone de couvre-feu pendant la période du 1er octobre 2020 au 31 octobre 2020.

Indiquez ci-dessous vos chiffres d'affaires mensuels 2019 et 2020 :

Chiffre d'affaires de la période de référence * :

[.....] Euros [montant sans décimale]

Il peut s'agir :

- du chiffre d'affaires du mois d'octobre 2019 ;
- ou, si souhaité du chiffre d'affaires mensuel moyen de l'année 2019 ;
- ou, pour les entreprises créées entre le 1er juin 2019 et le 31 janvier 2020, du chiffre d'affaires mensuel moyen sur la période comprise entre la date de création de l'entreprise et le 29 février 2020 ;
- ou, pour les entreprises créées entre le 1er février 2020 et le 29 février 2020, du chiffre d'affaires réalisé en février 2020 et ramené sur un mois ;
- ou, pour les entreprises créées entre le 1er mars 2020 et le 30 septembre 2020, du chiffre d'affaires mensuel moyen réalisé entre le 1^{er} juillet 2020, ou à défaut la date de création de l'entreprise, et le 30 septembre 2020.

Chiffre d'affaires de la période (comprise entre le 1er octobre 2020 et le 31 octobre 2020) * :

[.....] Euros [montant sans décimale]

Montant des pensions de retraite ou d'indemnités journalières de sécurité sociale au titre du mois d'octobre 2020 (pour les personnes physiques ou pour les personnes morales, leur dirigeant majoritaire). Si aucune pension de retraite ou d'indemnités journalière de sécurité sociale n'a été ou ne va être perçue, indiquer « 0 » * :

[.....] Euros [montant sans décimale]

Mon entreprise a subi une perte de chiffre d'affaires supérieure ou égale à 50 % sur la période comprise entre le 1^{er} octobre 2020 et le 31 octobre 2020 par rapport au chiffre d'affaires de référence.

Indiquez ci-dessous vos chiffres d'affaires mensuels 2019 et 2020 :

Chiffre d'affaires de la période de référence * :

[.....] Euros [montant sans décimale]

Il peut s'agir :

- du chiffre d'affaires du mois d'octobre 2019 ;
- ou, si souhaité du chiffre d'affaires mensuel moyen de l'année 2019 ;
- ou, pour les entreprises créées entre le 1er juin 2019 et le 31 janvier 2020, du chiffre d'affaires mensuel moyen sur la période comprise entre la date de création de l'entreprise et le 29 février 2020 ;
- ou, pour les entreprises créées entre le 1er février 2020 et le 29 février 2020, du chiffre d'affaires réalisé en février 2020 et ramené sur un mois ;
- ou, pour les entreprises créées entre le 1er mars 2020 et le 30 septembre 2020, du chiffre d'affaires mensuel moyen réalisé entre le 1^{er} juillet 2020, ou à défaut la date de création de l'entreprise, et le 30 septembre 2020.

Chiffre d'affaires de la période (comprise entre le 1er octobre 2020 et le 31 octobre 2020) * :

[.....] Euros [montant sans décimale]

Montant des pensions de retraite ou d'indemnités journalières de sécurité sociale au titre du mois d'octobre 2020 (pour les personnes physiques ou pour les personnes morales, leur dirigeant majoritaire). Si aucune pension de retraite ou d'indemnités journalière de sécurité sociale n'a été ou ne va être perçue, indiquer « 0 » * :

[.....] Euros [montant sans décimale]

Coordonnées bancaires de mon entreprise

La direction locale pourra être amenée à demander, dans le cadre de ses contrôles, des pièces justificatives pour vérifier et valider les coordonnées bancaires.

Titulaire du compte * :

Code IBAN * :

Code BIC * :

Pour les Artistes-auteurs ayant bénéficié des mesures de soutien au pouvoir d'achat en 2018 ou 2019 (versées en compensation de la hausse de la CSG), il vous est demandé – dans la mesure du possible et afin de faciliter le traitement de votre demande – de fournir les mêmes coordonnées bancaires que celles que vous avez transmises à l'AGESSA – MDA pour le versement de cette précédente aide.

Déclaration *

Je certifie sur l'honneur que mon entreprise remplit les conditions pour bénéficier de cette aide et l'exactitude des informations déclarées, ainsi que l'absence de dette fiscale ou sociale impayée au 31 décembre 2019, à l'exception de celles bénéficiant d'un plan de règlement. Cette condition ne concerne pas les entreprises ayant par ailleurs sollicité des mesures d'étalement accordées dans le cadre de la crise sanitaire du covid-19.

L'article 441-6 du code pénal punit de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

J'autorise que les données déclarées par moi-même auprès de la DGFIP fassent l'objet d'échanges entre la DGFIP et l'AGESSA - MDA afin de faciliter l'instruction de ma demande et le versement de cette aide.

Si vous avez une question pour remplir le présent document, veuillez consulter le site impots.gouv.fr et sa foire aux questions dédiée, ou bien contacter votre expert comptable. Vous pouvez également contacter le service de la DGFIP gestionnaire de votre dossier.

Fait le :

À :

Signature :

Les informations collectées à travers ce formulaire font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel par la DGFIP, afin d'instruire votre demande et procéder, le cas échéant, au versement de l'aide, conformément à l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 2020-317 du 25 mars 2020.

Les destinataires des données sont les agents habilités de la DGFIP, les agents habilités des autres services compétents intervenant dans l'instruction et le suivi de ce dispositif d'aide ainsi que dans le cadre du dispositif d'aide complémentaire octroyée par les Régions et les Collectivités d'outre-mer relevant de l'article 4 du décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 modifié. Vous pouvez exercer un droit d'accès, de rectification et d'effacement de ces données ainsi qu'un droit à la limitation ou à l'opposition du traitement en adressant votre demande par courrier au centre des finances publiques dont vous dépendez.